

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

No. produit	1000006652
Nom de la substance	<b>15 OZ PHARAO S.S. CLEANER LB 12PK</b>
Date de la révision	15-juin-2015
Renseignements sur la société	LES EMBALLAGES RALIK INC 80 RUE OMER-DESERRES BLAINVILLE, QC J7C 5V6 Canada
Company phone	Assistance générale 450-420-0022
Emergency telephone US	1-866-836-8855
Emergency telephone outside US	1-952-852-4646
Version n°	04
Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version	04-mars-2015
Date de péremption	18-Sep-2017
Usage du produit	Nettoyant

## 2. Identification des risques

**Vue d'ensemble des mesures d'urgence** Toxique. Cancérogène. Tératogène. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. AVERTISSEMENT

Aérosol inflammable. Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Génère une projection de flamme à ouverture de valve totale et retour de flamme à tout degré d'ouverture de la valve. S'enflamme facilement au contact d'une source de chaleur, d'un étincelle ou d'une flamme. Peut causer de la somnolence et des étourdissements.

### Effets potentiels sur la santé

#### Voies d'exposition

Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.

#### Yeux

Aucun risque pour la santé n'est connu ou prévu dans des conditions normales d'utilisation. Provoque une irritation des yeux

#### Peau

Peut entraîner une irritation de la peau.

#### Inhalation

Peut provoquer le cancer par inhalation. Un mauvais emploi intentionnel par la concentration ou l'inhalation du produit peut s'avérer nocif ou mortel. Peut irriter l'appareil respiratoire. Les concentrations de vapeur élevées peuvent causer somnolence.

#### Ingestion

Ne pas ingérer. Une exposition par ingestion d'un aérosol est peu probable. Effet irritant. Peut causer des nausées, des maux d'estomac et des vomissements. L'inhalation de petites quantités de ce produit peut entraîner de légères, voire de graves lésions pulmonaires.

### Effets chroniques

Les femmes enceintes ou en âge de procréer ne peuvent être exposées à ce produit. Peut causer des anomalies congénitales. Le contact fréquent ou prolongé peut causer délipidation et dessèchement de la peau, entraînant gêne et dermatite.

### Signes et symptômes

Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants : maux de tête, étourdissements, fatigue, nausée et vomissements. Les symptômes sont prostration, halètement, pâleur et mouvements non coordonnés. Les symptômes peuvent inclure rougeur, oedème, assèchement, déshuillement et gerçure de la peau.

### Effets potentiels sur l'environnement

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

## 3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Composants dangereux	No CAS	Pour cent
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	30 - 60
Acétone	67-64-1	10 - 30
Propane	74-98-6	10 - 30

Nom du produit: 15 OZ PHARAO S.S. CLEANER LB 12PK

Product #: 1000006652 Version n°: 04 Date de la révision: 15-juin-2015 Date de publication: 31-décembre-2014

MSDS CANADA

1 / 11

<b>Composants dangereux</b>	<b>No CAS</b>	<b>Pour cent</b>
ACÉTATE DE MÉTHYLE	79-20-9	7 - 13
Alcool méthylique	67-56-1	0.1 - 1
<b>Composants non dangereux</b>	<b>No CAS</b>	<b>Pour cent</b>
Huile de vaseline	8042-47-5	15 - 40
Parfum	Breveté	0.5 - 1.5
Odorless Mineral Spirits	64741-65-7	0.1 - 1
Vitamin E	59-02-9	0.01 - 0.1
Autres composés sous les niveaux déclarables		0.01 - 0.1

#### 4. Mesures de premiers soins

##### Procédures de premiers soins

<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire.
<b>Contact cutané</b>	Laver avec de l'eau et du savon.
<b>Inhalation</b>	Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Recourir à la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve de retenue ou de tout autre appareil respiratoire et médical approprié. Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent.
<b>Ingestion</b>	Non disponible.
<b>Avis aux médecins</b>	En cas d'essoufflement ou de halètements, donner de l'oxygène. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.
<b>Conseils généraux</b>	En cas d'essoufflement ou de halètements, donner de l'oxygène. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation. Garder la victime en observation. Tenir toute victime au chaud.

#### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Indice d'inflammabilité</b>	Inflammable d'après les critères du SIMDUT. La chaleur peut provoquer une explosion du récipient. Les cylindres rompus peuvent être propulsés à distance. Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme.
<b>Agents extincteurs</b>	
<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Poudre. Mousse résistante à l'alcool. Agents chimiques secs. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ).
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Protection pour les pompiers</b>	
<b>Dangers spécifiques provenant de la substance chimique</b>	Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.
<b>Équipement de protection pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome. Les vêtements de protection de pompier pour feu du bâtiment n'apporteront qu'une protection limitée.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les conteneurs doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. Ne pas diriger le jet d'eau vers la source de la fuite ou les dispositifs de sécurité en raison des risques de givrage. Certains de ces matériaux, en cas de renversement, risquent de s'évaporer en laissant un résidu inflammable. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

<b>Données sur l'explosibilité</b>	
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Non disponible.
<b>Sensibilité aux chocs</b>	Non disponible.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Oxydes de carbone.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

<b>Précautions individuelles</b>	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Tenir à l'écart des zones basses. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). De nombreux gaz sont plus lourds que l'air et se répandent donc le long du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Attention au retour de flamme. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer l'eau.
<b>Méthodes de confinement</b>	Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Si possible, tourner les récipients qui fuient de manière à ce qu'il s'en dégage des gaz plutôt que du liquide. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. De nombreux gaz sont plus lourds que l'air et se répandent donc le long du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Pulvériser de l'eau pour réduire les vapeurs ou détourner le nuage de vapeur. Tenir à l'écart des zones basses. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Ventiler la zone. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.  Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Nettoyer selon les réglementations applicables. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.
<b>Autres informations</b>	Nettoyer selon les réglementations applicables.

## 7. Manutention et entreposage

<b>Manutention</b>	Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit du soleil. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Éviter le contact oculaire avec cette matière. Éviter le contact cutané avec cette matière. Éviter l'exposition prolongée. Éviter le contact de la matière avec les vêtements. Porter un équipement de protection personnelle. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit sèche. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas réutiliser des récipients vides. Évitez le contact prolongé ou répétitif avec la peau. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Lavez vigoureusement après manipulation.
<b>Entreposage</b>	Conserver sous clé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver à l'écart des aliments et des boissons, y compris ceux pour animaux. Aérosol niveau 3. Contenu sous pression. La pression dans des conteneurs étanches peut augmenter sous l'influence de la chaleur. Ne pas exposer à la chaleur ou entreposer à des températures au-dessus de 120 °F/49 °C, car il pourrait brûler. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ce matériau peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
ACÉTATE DE MÉTHYLE (CAS 79-20-9)	STEL	250 ppm
	TWA	200 ppm

**ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Composants	Type	Valeur
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	750 ppm
	TWA	500 ppm
Alcool méthylique (CAS 67-56-1)	STEL	250 ppm
	TWA	200 ppm

**Canada. VLE Alberta. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)**

Composants	Type	Valeur
ACÉTATE DE MÉTHYLE (CAS 79-20-9)	STEL	757 mg/m3
	TWA	250 ppm 606 mg/m3
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	200 ppm 1800 mg/m3
	TWA	750 ppm 1200 mg/m3
Alcool méthylique (CAS 67-56-1)	STEL	500 ppm 328 mg/m3
	TWA	250 ppm 262 mg/m3
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	200 ppm 1000 ppm

**Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)**

Composants	Type	Valeur	Forme
ACÉTATE DE MÉTHYLE (CAS 79-20-9)	STEL	250 ppm	
	TWA	200 ppm	
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	500 ppm	
	TWA	250 ppm	
Alcool méthylique (CAS 67-56-1)	STEL	250 ppm	
	TWA	200 ppm	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	TWA	200 mg/m3	Non aérosol.

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur
ACÉTATE DE MÉTHYLE (CAS 79-20-9)	STEL	250 ppm
	TWA	200 ppm
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	750 ppm
	TWA	500 ppm
Alcool méthylique (CAS 67-56-1)	STEL	250 ppm
	TWA	200 ppm

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur
ACÉTATE DE MÉTHYLE (CAS 79-20-9)	STEL	250 ppm
	TWA	200 ppm
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	750 ppm
	TWA	500 ppm

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur
Alcool méthylique (CAS 67-56-1)	STEL	250 ppm
	TWA	200 ppm

**Canada. LEMT du Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

Composants	Type	Valeur
ACÉTATE DE MÉTHYLE (CAS 79-20-9)	STEL	757 mg/m3
	TWA	250 ppm 606 mg/m3
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	200 ppm 2380 mg/m3
	TWA	1000 ppm 1190 mg/m3
Alcool méthylique (CAS 67-56-1)	STEL	500 ppm 328 mg/m3
	TWA	250 ppm 262 mg/m3
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	200 ppm 1800 mg/m3
		1000 ppm

**ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)**

Composants	Type	Valeur
ACÉTATE DE MÉTHYLE (CAS 79-20-9)	PEL (limite d'exposition admissible)	610 mg/m3
		200 ppm
Acétone (CAS 67-64-1)	PEL (limite d'exposition admissible)	2400 mg/m3
		1000 ppm
Alcool méthylique (CAS 67-56-1)	PEL (limite d'exposition admissible)	260 mg/m3
		200 ppm
Propane (CAS 74-98-6)	PEL (limite d'exposition admissible)	1800 mg/m3
		1000 ppm

**Valeurs limites biologiques**

**Indices d'exposition biologique de l'ACGIH**

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps échantill.
Acétone (CAS 67-64-1)	50 mg/l	Acétone	Urine	*
Alcool méthylique (CAS 67-56-1)	15 mg/l	Méthanol	Urine	*

\* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

**Directives au sujet de l'exposition**

**Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée**

Alcool méthylique (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée**

Alcool méthylique (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée**

Alcool méthylique (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée**

Alcool méthylique (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée**

Alcool méthylique (CAS 67-56-1)

Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée**

Alcool méthylique (CAS 67-56-1)

Peut être absorbé par la peau.

**États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée**

Alcool méthylique (CAS 67-56-1)

Peut être absorbé par la peau.

**Mécanismes techniques** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.**Équipement de protection individuelle****Protection du visage/des yeux** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).**Protection de la peau** Porter un équipement de protection contre les produits chimiques spécialement conçu à cet effet et recommandé par le fabricant. Ce matériau peut offrir une protection thermique faible ou inexistante.**Protection respiratoire** Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs organiques NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.**Protection des mains** Porter des gants de protection.**9. Propriétés physiques et chimiques****Apparence** Clair.**État physique** Gaz.**Forme** Aérosol Gaz comprimé.**Couleur** Jaune clair.**Odeur** Citrus**Seuil de perception de l'odeur** Non disponible.**pH** Non disponible.**Tension de vapeur** 45 - 65 psig @70F évalué**Densité de la vapeur** Non disponible.**Point d'ébullition** 17.17 °C (62.91 °F) évalué**Point de fusion/point de congélation** Non disponible.**Solubilité (eau)** Non disponible.**Densité** 0.765 - 0.865 évalué**Densité relative** Non disponible.**Point d'éclair** -104.4 °C (-156.0 °F) Propulseur évalué**Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieures, % en volume** 12 % évalué**Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieures, % en volume** 2.5 % évalué**Température d'auto-inflammation** 263.1 °C (505.58 °F) évalué**Taux d'évaporation** Non disponible.**Coefficient de répartition (n-octanol/eau)** Non disponible.**10. Stabilité chimique et données sur la réactivité****Stabilité chimique** Risque d'inflammation. La substance est stable dans des conditions normales.**Conditions à éviter** Chaleur, flammes et étincelles. Les conteneurs d'aérosol sont instables à une température au-dessus de 49 °C. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matières incompatibles.**Matériaux incompatibles** Acides. Les agents oxydants forts. Nitrates.**Produits de décomposition dangereux** Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.**Risque de réactions dangereuses** Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

## 11. Renseignements toxicologiques

### Données toxicologiques

Composants	Espèces	Résultats d'essais
ACÉTATE DE MÉTHYLE (CAS 79-20-9)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, 24 heures
<i>Inhalation</i>		
LC100	Lapin	98.4 mg/l, 4 heures
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	6482 mg/kg
Acétone (CAS 67-64-1)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Cobaye	> 7426 mg/kg, 24 heures > 9.4 ml/kg, 24 heures
	Lapin	> 7426 mg/kg, 24 heures > 9.4 ml/kg, 24 heures
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	55700 ppm, 3 heures 132 mg/l, 3 heures 50.1 mg/l
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	5800 mg/kg 2.2 ml/kg
Alcool méthylique (CAS 67-56-1)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Autre</i>		
DL50	Souris	6000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Chat	85.41 mg/l, 4.5 heures 43.68 mg/l, 6 heures
	Rat	> 115.9 mg/l, 4 heures 82.1 mg/l, 6 heures
	Souris	79.43 mg/l, 134 minutes
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	1187 - 2769 mg/kg
	Singe	6000 mg/kg
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg > 2000 mg/kg, 24 heures
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 7.5 mg/l, 6 heures > 4.6 mg/l, 4 heures
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats d'essais
Huile de vaseline (CAS 8042-47-5)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg, 24 heures
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	2.18 mg/l, 4 heures
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	5000.0001 mg/kg
Propane (CAS 74-98-6)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	1355 mg/l 658 mg/l/4h
	Souris	1237 mg/l, 120 minutes 52 %, 120 minutes
<b>Effets aigus</b>	À des concentrations élevées, les vapeurs sont assoupissantes et peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges, et avoir des effets sur le système nerveux central.	
<b>Sensibilisation</b>	Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau. N'est pas un sensibilisant respiratoire.	
<b>Effets chroniques</b>	Dangereux d'après les critères du SIMDUT. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.	
<b>Cancérogénicité</b>	Dangereux d'après les critères du SIMDUT. Cancérogène. Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.	
<b>Carcinogènes selon l'ACGIH</b>		
Acétone (CAS 67-64-1)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
<b>Corrosion et/ou irritation de la peau</b>	Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.	
<b>Graves lésions/irritation aux yeux</b>	Provoque une irritation des yeux	
<b>Mutagénicité</b>	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génotoxique.	
<b>Effets sur la reproduction</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.	
<b>Tératogénicité</b>	Dangereux d'après les critères du SIMDUT. Éviter l'exposition des femmes en début de grossesse. Aucune donnée n'est disponible pour indiquer que le produit ou tout autre composant présent à un taux de plus de 0,1% n'occasionne pas de défauts de naissance.	
<b>Matériaux synergétiques</b>	Non disponible.	
<b>Autres informations</b>	Les symptômes peuvent se manifester à retardement.	

## 12. Données écologiques

Données écotoxicologiques			
Composants	Espèces		Résultats d'essais
ACÉTATE DE MÉTHYLE (CAS 79-20-9)			
<b>Aquatique</b>			
Algues	IC50	Algues	120.0001 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	1026.7 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Tête-de-Boule	295 - 348 mg/l, 96 heures
Acétone (CAS 67-64-1)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna)	21.6 - 23.9 mg/l, 48 heures



Composants	Espèces		Résultats d'essais
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	4740 - 6330 mg/l, 96 heures
Alcool méthylique (CAS 67-56-1)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna)	> 10000 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Tête-de-Boule	> 100 mg/l, 96 heures
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)			
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	2.9 mg/l, 96 heures
Huile de vaseline (CAS 8042-47-5)			
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Poisson	10000.0001, 96 heures
Odorless Mineral Spirits (CAS 64741-65-7)			
<b>Aquatique</b>			
Algues	IC50	Algues	30000 mg/L, 72 heures
<b>Écotoxicité</b>	Contient une substance qui fait courir un risque d'effets néfastes pour l'environnement.		
<b>Effets sur l'environnement</b>	Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.		
<b>Toxicité aquatique</b>	Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.		
<b>Persistance et dégradabilité</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.		
<b>Coefficient de partage</b>			
ACÉTATE DE MÉTHYLE		0.18	
Acétone		-0.24	
Alcool méthylique		-0.77	
Propane		2.36	

### 13. Données sur l'élimination du produit

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Étant donné que les récipients peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Ne pas réutiliser des récipients vides.

### 14. Informations relatives au transport

#### TMD

<b>Numéro ONU</b>	UN1950
<b>Nom officiel d'expédition UN</b>	AÉROSOLS, inflammables
<b>Classe(s) de danger relatives au transport</b>	
<b>Classe</b>	2.1
<b>Danger subsidiaire</b>	-
<b>Groupe d'emballage</b>	Sans objet.
<b>Risques pour l'Environnement</b>	Oui
<b>Précautions particulières pour l'utilisateur</b>	Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

## IATA

<b>UN number</b>	UN1950
<b>UN proper shipping name</b>	Aerosols, flammable
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	2.1
<b>Subsidiary risk</b>	-
<b>Label(s)</b>	2.1
<b>Packing group</b>	Not applicable.
<b>Environmental hazards</b>	No.
<b>ERG Code</b>	10L
<b>Special precautions for user</b>	Read safety instructions, MSDS and emergency procedures before handling.
<b>Other information</b>	
<b>Passenger and cargo aircraft</b>	Allowed.
<b>Cargo aircraft only</b>	Allowed.

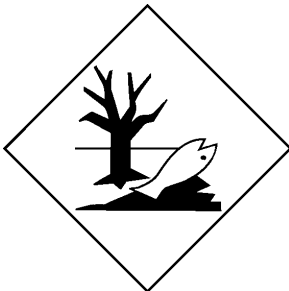
## IMDG

<b>UN number</b>	UN1950
<b>UN proper shipping name</b>	AEROSOLS
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	2.1
<b>Subsidiary risk</b>	-
<b>Label(s)</b>	2.1
<b>Packing group</b>	Not applicable.
<b>Environmental hazards</b>	
<b>Marine pollutant</b>	No.
<b>EmS</b>	F-D, S-U
<b>Special precautions for user</b>	Read safety instructions, MSDS and emergency procedures before handling.

## IATA; IMDG; TMD



## Polluant marin



## 15. Information sur la réglementation

**Règlementation canadienne** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

**Situation SIMDUT** Contrôlé

## Classement SIMDUT

A - Gaz comprimé  
B5 - Aérosols Inflammables  
D1B - immédiat / grave - TOXIQUE  
D2A - autres effets toxiques - TRÈS TOXIQUE  
D2B - autres effets toxiques - TOXIQUE

## Étiquetage SIMDUT



## Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Nouvelle-Zélande - Inventaire	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Renseignements divers

### Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

### Préparée par

Non disponible.

### Cette fiche technique signalétique comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s) :

Identification du produit et de l'entreprise : Autres noms commerciaux  
Informations relatives au transport: Informations sur le transport des matières  
GHS: Classification